



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
12 avril 2022  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-dix-septième session**  
Point 69 a) de la liste préliminaire\*  
**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis par les Nations  
Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

**Conseil économique et social**  
**Session de 2022**  
23 juillet 2021-22 juillet 2022  
Point 9 de l'ordre du jour  
**Assistance économique spéciale, aide  
humanitaire et secours en cas de catastrophe**

## **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire rapport chaque année à l'Assemblée et au Conseil économique et social sur la coordination de l'aide humanitaire d'urgence. Il fait suite également à la résolution [76/124](#) de l'Assemblée et à la résolution [2021/17](#) du Conseil. Il porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

On y trouvera un aperçu des mesures prises pour améliorer la coordination et l'efficacité des interventions humanitaires, une description des tendances constatées, des difficultés rencontrées et des recommandations formulées, notamment face aux souffrances croissantes liées aux conflits, à la crise climatique et à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

\* [A/77/50](#).



## I. Introduction

### Principales tendances

1. Sous l'effet des conflits, des changements climatiques et de la pandémie de coronavirus (COVID-19), le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a atteint des niveaux sans précédent en 2021, mettant à rude épreuve le système humanitaire et soulignant la nécessité d'une coordination efficace. Les tensions géopolitiques et régionales croissantes ont provoqué une aggravation de l'instabilité, une résurgence des conflits armés, une reprise économique fragile et inégale et une escalade de la dette nationale dans de nombreuses régions du monde ; elles ont plongé davantage de personnes dans l'extrême pauvreté ; et elles ont accentué les inégalités existantes, augmentant ainsi la vulnérabilité face à de nouveaux chocs. Comme toujours, les personnes les plus laissées de côté – en particulier les femmes et les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants et les minorités – ont été touchées de manière disproportionnée.

2. Alors que le nombre de conflits violents n'a jamais été aussi élevé depuis 1945, des millions de personnes ont profondément souffert d'atteintes aux droits humains et de violations généralisées du droit international humanitaire, faute d'efforts suffisants pour protéger ou ne pas attaquer les civils, les infrastructures civiles et les biens indispensables à la survie de la population civile. Le nombre de fois où l'emploi de méthodes de guerre contraires au droit international a été signalé a augmenté, notamment en ce qui concerne le recours à des sièges, à la privation de nourriture ou à des violences sexuelles. L'accès humanitaire aux personnes dans le besoin a été souvent retardé ou refusé. Les discours de haine, la désinformation et la désinformation ont nui à la tenue de dialogues politiques et contribué à la violence. Dans certaines situations, des membres du personnel humanitaire ont été tués, blessés, enlevés, retenus contre leur gré ou harcelés. La rhétorique inflammatoire contre l'action humanitaire et les humanitaires a contribué aux menaces et aux attaques contre le personnel humanitaire. La plupart des personnes blessées étaient des membres du personnel national.

3. La crise climatique a eu de plus en plus de répercussions graves : elle a exacerbé les inégalités et les vulnérabilités, attisé les tensions, aggravé les épidémies, intensifié la dégradation de l'environnement, compromis les moyens de subsistance et, au bout du compte, augmenté les besoins humanitaires. Le nombre et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes ont continué d'augmenter. Le nombre d'événements catastrophiques enregistrés est passé de 368 en 2020 à 429 en 2021, touchant 101,8 millions de personnes, pour un coût économique de 246,5 milliards de dollars<sup>1</sup>. Depuis la Corne de l'Afrique et l'Afrique australe jusqu'à l'Amérique centrale et aux Caraïbes, des millions de personnes ont connu une insécurité alimentaire aiguë face à des événements climatiques à évolution lente ou soudaine. Plus de 30 millions de personnes ont été déplacées en raison d'événements liés au climat<sup>2</sup>.

4. La pandémie de COVID-19 a fait au moins 1,8 million de victimes dans les pays couverts par un plan de réponse humanitaire. Les impacts socioéconomiques de la pandémie ont été profonds, en particulier pour les femmes et les filles. Dans les pays

---

<sup>1</sup> Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, base de données sur les catastrophes internationales. Accessible à l'adresse suivante : [www.emdat.be](http://www.emdat.be) (date de consultation : 20 mars 2022).

<sup>2</sup> Observatoire des situations de déplacement interne, *Rapport mondial sur le déplacement interne 2021* (Genève, 2021).

couverts par un plan de réponse humanitaire, 20 millions de personnes supplémentaires ont sombré dans l'extrême pauvreté<sup>3</sup>. L'inégalité face aux vaccins reste un échec moral retentissant.

5. La faim et l'insécurité alimentaires ont atteint des niveaux sans précédent. Quelque 190 millions de personnes à travers 53 pays et territoires étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë et avaient besoin d'une aide d'urgence en 2021, soit 37 millions de plus qu'en 2020<sup>4</sup>. Les répercussions ont été ressenties de manière disproportionnée par les femmes et les filles, qui représentaient 60 % des personnes en situation d'insécurité alimentaire chronique dans le monde<sup>5</sup>.

6. Les déplacements ont continué d'augmenter. À la mi-2021, on comptait plus de 84 millions de personnes déplacées, un nombre record<sup>6</sup>. Au début de l'année 2021, plus de 48 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur de leur pays par des conflits et des violences, et 7 millions par des catastrophes, notamment des phénomènes météorologiques extrêmes et des événements liés au climat<sup>7</sup>. À la mi-2021, on comptait plus de 26,7 millions de personnes réfugiées et 4,4 millions de demandeurs et demandeuses d'asile<sup>8</sup>.

7. La pandémie de COVID-19 a sérieusement sapé l'égalité des genres et l'avancement des femmes. Les femmes – en particulier les leadeuses locales et les organisations de femmes – étaient en première ligne de la riposte, mais les femmes et les filles ont aussi été touchées de manière disproportionnée : « pandémie fantôme » de violence contre les femmes et les filles, pertes d'emploi, accès limité aux services, manque d'inclusion dans la prise de décision et déclin brutal de l'accès des filles à l'éducation par rapport aux garçons<sup>9</sup>.

8. Pris ensemble, les effets combinés des conflits, du climat et de la pandémie de COVID-19 constituent la pire crise qui ait été connue par les enfants depuis 75 ans<sup>10</sup>. Des millions d'entre eux n'ont plus eu accès à l'éducation pendant des périodes prolongées. Les problèmes de protection se sont aussi aggravés : augmentation du nombre de déplacements, attaques contre les écoles et infrastructures civiles, traite, exploitation, risque accru de travail des enfants et mariages forcés et précoces.

9. Le dispositif humanitaire a continué à s'adapter et à innover pour répondre le mieux possible aux énormes défis rencontrés en 2021, en montrant ce qui est possible grâce à une action coordonnée et collective de la communauté internationale et des partenaires. Il est plus important que jamais que l'action humanitaire réponde aux principes humanitaires d'impartialité, de neutralité, d'humanité et d'indépendance.

10. Grâce à la générosité des donateurs, qui ont répondu aux appels humanitaires à hauteur de 18,7 milliards de dollars, le système humanitaire a fourni de la nourriture, des abris, des soins de santé et d'autres aides essentielles à 107 millions de personnes

---

<sup>3</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Aperçu de la situation humanitaire mondiale pour 2022* (Genève, 2021).

<sup>4</sup> Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et le Réseau Mondial contre les crises alimentaires, *Rapport mondial sur les crises alimentaires, 2022* (à venir).

<sup>5</sup> Programme alimentaire mondial, « *Innovating for women: gender equality and food security* », 19 March 2021. Consultable à l'adresse <https://innovation.wfp.org/blog/innovating-women-gender-equality-and-food-security>.

<sup>6</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « *Mid-year trends 2021* ». Consultable à l'adresse suivante : [www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/618ae4694/mid-year-trends-2021.html](http://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/618ae4694/mid-year-trends-2021.html).

<sup>7</sup> Observatoire des situations de déplacement interne, *Rapport mondial sur le déplacement interne 2021*.

<sup>8</sup> HCR, « *Mid-Year Trends 2021* ».

<sup>9</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Preventing a Lost Decade: Urgent Action to Reverse the Devastating Impact of COVID-19 on Children and Young People* (New York, 2021).

<sup>10</sup> Ibid.

en 2021. D'après les informations données dans l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale pour 2022, publié en décembre 2021, 41 milliards de dollars seront nécessaires au titre de programmes prioritaires pour venir en aide à 183 millions de personnes dans 63 pays et territoires en 2022<sup>11</sup>.

## **II. Aperçu des situations d'urgence humanitaire en 2021**

### **A. Des situations d'urgence complexes**

11. L'Organisation et ses partenaires ont fait face à plusieurs situations d'urgence complexes en 2021, dont celles où les violations du droit international humanitaire se sont poursuivies, l'accès humanitaire a été entravé et la protection des civils a continué d'être particulièrement difficile à assurer.

12. En Éthiopie, environ 26 millions de personnes avaient besoin d'aide humanitaire et de protection, dont plus de 9 millions de personnes touchées par le conflit armé dans le nord du pays. Au moins 5,2 millions de personnes dans le Tigré étaient dans le besoin en raison du conflit et de ce qui s'apparentait à un blocus. Des millions d'autres personnes étaient confrontées à une insécurité alimentaire aiguë. Le conflit et l'insécurité ont continué d'aggraver les besoins et de saper les capacités de réponse dans plusieurs régions. Quelque 4,2 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays.

13. Au Yémen, environ 20,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire, dont 12,1 millions de personnes en situation de besoin aigu et 4,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, en raison du conflit armé, de l'effondrement de l'économie et de la détérioration des services de base.

14. En République démocratique du Congo, 27 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë, et près de 4,2 millions de personnes souffraient de malnutrition aiguë, dont 2,4 millions d'enfants de moins de 5 ans. Plus de 5,6 millions de personnes déplacées ont été recensées.

15. En Afghanistan, quelque 18,4 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire, et 4,8 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. Les bouleversements politiques, la crise économique et les problèmes complexes de protection ont alimenté les besoins. Environ 9 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire d'urgence, nombre plus élevé que dans aucun autre pays.

16. Au Burkina Faso, plus de 3,5 millions de personnes, soit près d'un cinquième de la population, avaient besoin d'une aide humanitaire. L'insécurité touchait plus de la moitié du pays. Quelque 1,6 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays.

17. Au Burundi, 2,3 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. Le contexte humanitaire a été largement déterminé par les événements climatiques. L'amélioration des récoltes a permis de réduire de 2 millions à 1,4 million le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire. Plus de 115 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays.

18. Au Cameroun, 4,4 millions de personnes ont eu besoin d'une assistance humanitaire, et plus d'un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays.

---

<sup>11</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Aperçu de la situation humanitaire mondiale pour 2022.

19. En République centrafricaine, plus de la moitié de la population, soit quelque 2,8 millions de personnes, a eu besoin d'une aide humanitaire. Les risques de protection ont augmenté, et 692 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays.
20. Quelque 5,5 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire au Tchad, qui a continué à être affecté par l'insécurité et à faire face à des défis socioéconomiques, sanitaires et climatiques. Quelque 400 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays.
21. En République populaire démocratique de Corée, 10,6 millions de personnes avaient besoin d'aide. Les besoins prolongés, aggravés par la pandémie mondiale de COVID-19 et les mesures prises pour empêcher toute propagation dans le pays, ont entravé l'acheminement de l'aide humanitaire.
22. En Haïti, la détérioration de la sécurité due à la violence des gangs a entravé l'accès de la population aux services vitaux. Environ 4,4 millions d'Haïtiennes et d'Haïtiens – plus de 40 % de la population – ont eu besoin d'aide.
23. En Libye, 1,3 million de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire et de protection. Plus de 670 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays sont retournées dans leur région d'origine depuis le cessez-le-feu d'octobre 2020.
24. Au Mali, 5,9 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire, le niveau le plus élevé qui ait été atteint depuis 10 ans. La violence et les chocs climatiques ont été les principaux moteurs de l'insécurité alimentaire grave. Quelque 350 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2020.
25. Dans l'ensemble de la région du Sahel, les zones transfrontalières du Sahel central (Burkina Faso, Mali et Niger) et du bassin du lac Tchad (Tchad, Cameroun, Niger et Nigéria) ont connu des niveaux d'insécurité sans précédent. Les besoins humanitaires dans le Sahel central ont augmenté pour toucher 10,8 millions de personnes, dont 2,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays.
26. Au Mozambique, 1,3 million de personnes, dont plus de 735 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, ont eu besoin d'aide en raison du conflit dans la province de Cabo Delgado.
27. Au Myanmar, depuis la prise du pouvoir par les militaires le 1<sup>er</sup> février 2021, le nombre de personnes en situation de besoin humanitaire a triplé pour atteindre 3 millions de personnes. Plus de 670 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, dont 320 000 en raison de la violence depuis le 1<sup>er</sup> février. Quelque 20 000 personnes ont fui vers les pays voisins.
28. Au Niger, le nombre de personnes dans le besoin a augmenté de 40 %, passant de 2,9 millions en 2020 à 3,8 millions en 2021, dont quelque 264 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est passé de 1,2 million à 2 millions en raison de l'insécurité, de la COVID-19, des phénomènes météorologiques extrêmes et des événements liés au climat, ainsi que des défis socioéconomiques.
29. Au Nigéria, plus de 5 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire, dont 3,2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays.
30. Au Pakistan, 10,5 millions de personnes ont eu besoin d'aide. Le Pakistan est resté le troisième plus grand pays d'accueil de personnes réfugiées, avec plus de 1,4 million de réfugiés enregistrés.

31. En Somalie, 5,9 millions de personnes ont eu besoin d'aide en raison de la sécheresse, des conflits, des épidémies et de la pauvreté croissante. Quelque 3 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays.

32. Au Soudan du Sud, une flambée de violence, notamment dirigée contre les travailleurs humanitaires, a provoqué de nouveaux déplacements et entravé les efforts humanitaires pour atteindre les personnes dans le besoin. Pour la troisième année consécutive, des inondations ont touché le pays, avec 835 000 personnes affectées dans huit États en 2021. Au total, environ 8,3 millions de personnes au Soudan du Sud avaient besoin d'aide, dont 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

33. Au Soudan, 13,5 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire, dont 3 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le pillage des entrepôts des Nations Unies au Darfour a été un sujet de préoccupation majeur, dans un contexte d'insécurité, de violence intercommunautaire croissante et de sécheresse imminente.

34. En République arabe syrienne, 13,4 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire, dont 6,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays. La pandémie de COVID-19, associée à une grave crise économique, a intensifié le niveau des besoins de la population, déjà important après dix ans d'hostilités.

35. En 2021, la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine est restée catastrophique, avec 3,4 millions de personnes ayant besoin d'aide. Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les ménages dirigés par des femmes et les enfants figuraient parmi les plus vulnérables. À la fin de 2021, 850 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays.

36. En République bolivarienne du Venezuela, l'impact cumulé d'années de contraction économique, d'hyperinflation, de polarisation politique et de défis institutionnels a continué d'accroître les besoins, 7 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. Avec plus de 5 millions de Vénézuéliennes et de Vénézuéliens vivant à l'étranger, cette situation est devenue l'une des plus grandes crises de réfugiés et de migration au monde.

37. Dans le territoire palestinien occupé, 2,1 millions de personnes restent vulnérables face aux chocs humanitaires. Une flambée de violence au mois mai a eu pour effet de rendre les populations encore plus dépendantes à l'égard de l'aide et de les pousser à recourir davantage à des stratégies d'adaptation négatives pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.

## **B. Des catastrophes associées aux aléas naturels**

38. Dans la Corne de l'Afrique, ce sont la Somalie, le Kenya et l'Éthiopie qui ont été les plus durement touchés par la sécheresse et la vague de criquets pèlerins. En Somalie, au moins 3,2 millions de personnes ont été touchées par la sécheresse, dont 245 000 ont été déplacées à l'intérieur du pays, en quête d'eau, de nourriture et de pâturages. Au Kenya, trois mauvaises saisons des pluies consécutives ont épuisé les capacités d'adaptation des familles et laissé plus de 2,9 millions de personnes dans un besoin urgent d'aide humanitaire. Grâce à l'adoption de mesures de lutte à grande échelle et à l'arrivée de la sécheresse, les criquets pèlerins ont été moins omniprésents au cours du second semestre.

39. La sécheresse la plus grave qu'ait connue le Grand Sud de Madagascar en 40 ans a plongé plus de 1,6 million de personnes – 37 % de la population de la région – dans une grave insécurité alimentaire. Quelque 14 000 personnes ont connu des conditions proches de la famine.

40. L’Afrique australe a de nouveau été victime de multiples systèmes météorologiques tropicaux : la tempête tropicale Chalane a touché terre fin décembre 2020 mais a poursuivi sa traversée début janvier 2021, affectant au moins 96 000 personnes dans toute la région et frappant tout particulièrement le Mozambique et le Zimbabwe, tandis que le cyclone tropical Éloïse a touché terre en janvier 2021 au Mozambique, en ayant des effets sur plus de 467 000 personnes à Madagascar, au Mozambique, au Zimbabwe, en Eswatini et en Afrique du Sud.

41. En République démocratique du Congo, l’éruption du volcan Nyiragongo a fait au moins 31 morts et environ 360 000 personnes ont été déplacées temporairement. Au mois de décembre, on comptait toujours 10 000 sans-abri.

42. La région de l’Amérique centrale a été touchée par des phénomènes météorologiques extrêmes et des événements liés au climat, par les ouragans Eta et Iota, des glissements de terrain, une insécurité alimentaire croissante, une situation socioéconomique difficile, notamment en raison de la COVID-19, et une augmentation des migrations et des déplacements. Le nombre de personnes ayant besoin d’aide est passé à 1,7 million au Salvador, 3,6 millions au Guatemala et 2,8 millions au Honduras.

43. En Colombie, les besoins humanitaires ont augmenté en raison de phénomènes météorologiques extrêmes et de phénomènes liés au climat, de troubles civils et de l’intégration de migrants et de réfugiés transcontinentaux, en particulier en provenance de la République bolivarienne du Venezuela, avec environ 6,7 millions de personnes ayant besoin d’une assistance.

44. Le 14 août 2021, un tremblement de terre de magnitude 7,2 a frappé Haïti, suivi du cyclone tropical Grace, qui a laissé dans son sillage 800 000 personnes ayant besoin d’une assistance humanitaire.

45. Le cyclone tropical Ana a touché 480 000 personnes aux Fidji et provoqué de vastes inondations, en endommageant les infrastructures. Le typhon Surigae a touché 7 300 personnes aux Palaos, inondant les zones agricoles et les habitations.

### III. Principaux thèmes de la réponse humanitaire

#### A. Crise climatique

46. La crise climatique est un facteur multiplicateur de risques. Sur fond d’augmentation du nombre des phénomènes météorologiques extrêmes et des phénomènes climatiques et leurs répercussions, ainsi que d’augmentation des besoins humanitaires qui en découle, par exemple en rapport à l’insécurité alimentaire et aux déplacements de population, les acteurs humanitaires ont du mal à faire face. Les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes climatiques interagissent avec d’autres facteurs à l’origine des besoins humanitaires, exacerbant les vulnérabilités, en particulier dans les pays qui connaissent déjà des crises humanitaires. En raison du caractère récurrent des catastrophes, il s’avère extrêmement difficile pour les communautés de se remettre des chocs.

47. À l’échelle mondiale, on pense qu’environ un milliard de personnes seront exposées à des risques climatiques spécifiques aux zones côtières d’ici à 2050<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability – of Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (Suisse, 2021).

Quatre-vingt-dix pour cent des réfugiés viennent des pays qui sont les plus vulnérables et les moins prêts à s'adapter à la crise climatique<sup>13</sup>.

48. La plupart des maladies infectieuses émergentes sont des zoonoses, dues à la dégradation de l'environnement, à l'amincissement des barrières entre les espèces de différents habitats et à l'introduction de maladies dans de nouvelles régions. Les changements climatiques ont des répercussions sur la santé, y compris la santé mentale, notamment en raison de la multiplication des vagues de chaleur, de la perturbation des systèmes alimentaires, de l'augmentation du nombre de zoonoses et des maladies transmises par les aliments ou l'eau et des maladies à transmission vectorielle, des problèmes de santé mentale et de la disparition de moyens de subsistance.

49. Les acteurs humanitaires ont continué à adapter leurs programmes et leurs réponses à la crise climatique. De nombreuses organisations humanitaires ont adhéré à la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires, dans laquelle sont présentées des mesures à prendre pour guider les humanitaires face aux crises climatiques et environnementales<sup>14</sup>. Il s'agit notamment des mesures suivantes : intensification des efforts de réponse, d'atténuation et d'adaptation ; réduction des émissions ; développement de la recherche et de l'analyse ; extension de la collaboration au-delà du secteur humanitaire ; renforcement et promotion du leadership local, de la préparation, des réponses et de la résilience ; et promotion d'une action climatique ambitieuse, y compris d'un financement climatique plus important et de meilleure qualité, qui soit accessible aux pays vulnérables.

## **B. Pandémie de maladie à coronavirus**

50. En 2021, l'Organisation des Nations Unies a déployé sa riposte globale à la COVID-19, avec une riposte sanitaire renforcée, une réponse humanitaire et un cadre de relèvement transformateur et durable pour la riposte socioéconomique. Cette riposte globale était adossée aux leçons apprises au cours de l'année 2020. L'Organisation mondiale de la Santé a publié le Plan stratégique de préparation et de riposte pour lutter contre la COVID-19 (2021), qui était axé sur : les mesures à prendre aux niveaux national, régional et mondial pour surmonter les difficultés rencontrées, et notamment pour assurer la fourniture de tests diagnostic et de vaccins de manière sûre, équitable et efficace dans le cadre de la stratégie globale de lutte contre la pandémie de COVID-19 ; et l'atténuation des nouveaux problèmes qui se font jour, tels que les risques liés aux nouveaux variants.

51. Le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, le volet Vaccins du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) est la principale source de vaccins dans les pays dotés de plans de réponse humanitaire. En 2021, le Mécanisme COVAX a permis la fourniture de 40 % (261 millions) de toutes les doses livrées à 28 pays et territoires bénéficiant de plans de réponse humanitaire. L'administration des doses s'est avérée problématique dans certains endroits en raison des difficultés d'accès aux populations, de l'insuffisance des financements, de l'instabilité et des conflits armés.

52. Il est essentiel d'atteindre l'objectif fixé par l'Organisation mondiale de la Santé, à savoir vacciner 70 % de la population mondiale d'ici à la mi-2022, pour

---

<sup>13</sup> Nations Unies, « Climate change link to displacement of most vulnerable is clear: UNHCR », 22 avril 2021. Consultable à l'adresse <https://news.un.org/en/story/2021/04/1090432>.

<sup>14</sup> Consultable à l'adresse [www.climate-charter.org](http://www.climate-charter.org).

prévenir les futures poussées de COVID-19. Pour ce faire, il faudra faire parvenir les vaccins aux groupes les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre.

## **C. Conflits armés : assurer la protection des civils et faire respecter les normes en vigueur**

### **Respect du droit international humanitaire et des droits humains**

53. En 2021, le manque de respect du droit international humanitaire et du droit international des droits humains par les parties aux conflits armés est resté une préoccupation majeure. Tout au long de l'année 2021, les populations civiles – en particulier les femmes et les enfants – ont continué à être durement touchées par les conflits armés, qui ont fait des morts, des blessés et des déplacements forcés. À la mi-2021, les déplacements avaient atteint les niveaux les plus élevés qui aient jamais été enregistrés, tandis que les civils cherchaient à fuir les conflits armés, les privations, les violences et la famine. Les objets civils, tels que les écoles, les hôpitaux et les infrastructures des eaux, des assainissements et de l'électricité, ont continué à être attaqués et endommagés par les combats, perturbant l'accès aux services essentiels et provoquant des déplacements.

54. Il est plus que jamais essentiel de promouvoir la compréhension et le respect du droit international humanitaire par toutes les parties pour que les civils soient protégés. Pour ce faire, les États peuvent intégrer le droit international humanitaire dans leur législation nationale, dans les manuels militaires et dans la formation de leurs forces, et adopter des politiques et des pratiques visant à atténuer les dommages causés aux civils aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Les États doivent user de leur influence auprès de toutes les parties au conflit, y compris les forces qui sont leurs partenaires et leurs alliés, pour garantir le respect du droit international humanitaire et la protection des civils en faisant du respect du droit international humanitaire une condition au commerce des armes et à la formation de forces et en essayant d'influencer leurs partenaires en ce qui concerne les tactiques et armes choisies. Ces efforts doivent également viser à promouvoir la compréhension et le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits humains parmi les groupes armés non étatiques. Les violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits humains doivent donner lieu à l'ouverture d'enquêtes et de poursuites.

### **Accès humanitaire**

55. Les difficultés d'accès ont continué d'entraver la réponse humanitaire. Les restrictions de mouvement, les interférences dans les opérations humanitaires, les hostilités actives, l'insécurité, les attaques et les menaces d'attaques contre les humanitaires ont été des obstacles quotidiens dans le bon acheminement de l'aide, tout comme l'endommagement ou la mauvaise qualité des infrastructures. Dans de nombreux contextes, les obstacles bureaucratiques et administratifs ont entravé les opérations humanitaires (par exemple, refus de visa et retards prolongés, retards de dédouanement et refus ou retards d'enregistrement officiel), en particulier pour les organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires.

56. Le fait d'opérer dans des environnements peu sûrs et d'accès limité a amoindri la capacité des humanitaires de fournir des services en toute sécurité et en temps voulu et eu pour effet d'augmenter les coûts. Des besoins humanitaires accrus ont été observés dans les zones où l'accès était particulièrement difficile. La multiplication des groupes armés non étatiques, leur fragmentation, ainsi que la prévalence des gangs armés en milieu urbain, ont elles aussi entravé le bon acheminement de l'aide humanitaire.

57. La désinformation et la mésinformation peuvent avoir des effets sur l'image des humanitaires. Les médias sociaux ont été utilisés pour répandre des rumeurs sur l'aide humanitaire, ce qui a eu des retombées directes sur l'acceptation par les populations des humanitaires et de l'aide qu'ils leur fournissent et sur la sûreté et la sécurité des humanitaires.

#### **Protection du personnel humanitaire et des ressources humanitaires**

58. En 2021, au moins 143 incidents de sécurité touchant des membres du personnel humanitaire ont été enregistrés dans 14 pays et territoires en proie à un conflit, faisant 93 morts. Il s'agissait de fusillades, de bombardements aériens, d'enlèvements, d'agressions sexuelles, d'explosions de mines terrestres et d'engins explosifs improvisés, principalement lors d'embuscades, de combats et de tirs croisés, de raids et d'attaques individuelles<sup>15</sup>. Ce sont les membres du personnel recrutés sur le plan national qui ont continué de subir l'essentiel des violences, comptant pour 98 % des décès enregistrés en 2021. Les chiffres réels sont susceptibles d'être plus élevés, les incidents de sécurité étant difficiles à suivre.

59. La montée en puissance des gangs et des acteurs criminels impliqués dans le trafic et d'autres activités illégales dans certains contextes humanitaires a posé des risques de sécurité supplémentaires pour les humanitaires et le bon acheminement de l'aide humanitaire et la protection des personnes dans le besoin.

#### **Protection des soins médicaux en période de conflit**

60. La violence, les menaces et les attaques contre le personnel et les infrastructures médicales persistent. En 2021, le Système de surveillance des attaques visant les services de santé de l'Organisation mondiale de la Santé a recensé des attaques contre des installations de santé dans 15 pays et territoires en proie à des conflits armés<sup>16</sup>. La fourniture de soins médicaux en toute impartialité aux populations vivant dans des zones touchées par un conflit a conduit dans certains cas à la détention, à la poursuite et à l'emprisonnement de membres du personnel médical en raison de leur affiliation ou de leur soutien supposé aux parties au conflit. Le respect de la résolution [2286 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité est essentiel.

#### **Protection des infrastructures civiles et des articles indispensables à la survie**

61. La dégradation et la destruction des infrastructures civiles ont été des préoccupations majeures, notamment les dommages causés aux infrastructures d'eau et d'assainissement, aux installations de santé et aux infrastructures de production alimentaire. Les exploitations agricoles, les cultures, les pâturages, les pêcheries, les systèmes d'irrigation, les moulins et les sites de transformation et de stockage des aliments ont été pris pour cible avec une régularité alarmante. Dans sa résolution [2573 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a souligné qu'il était urgent d'adhérer au droit international humanitaire, soulignant la nécessité de lutter contre l'impunité et de faire en sorte que les auteurs de violations graves du droit international répondent de leurs actes.

#### **Impact de la guerre urbaine**

62. Les conflits dans les zones urbaines ont touché plus de 50 millions de personnes. L'utilisation d'armes explosives dans les zones urbaines, en particulier celles ayant

---

<sup>15</sup> Base de données sur la sécurité du personnel humanitaire. Consultable à l'adresse <https://aidworkersecurity.org>.

<sup>16</sup> Système de surveillance des attaques visant les services de santé de l'Organisation mondiale de la Santé. Consultable à l'adresse <https://extranet.who.int/ssa/Index.aspx>.

des effets à grande échelle, comporte un risque élevé d'impact aveugle. Les civils, y compris les enfants, sont beaucoup plus exposés lorsque des armes explosives sont utilisées dans des zones peuplées et subissent des impacts dévastateurs, tant dans l'immédiat qu'à long terme. De nombreuses victimes subissent des blessures à long terme ou permanentes, entraînant un handicap et une grave détresse psychologique.

63. La destruction des infrastructures essentielles, notamment les habitations, les hôpitaux et les établissements de soins, les routes, les services de base et les écoles, a eu de graves répercussions sur les populations civiles, augmentant les risques de déplacement et de protection. Les civils représentaient 88 % des personnes blessées par des armes explosives dans le monde, une tendance observée pour la dixième année consécutive. En 2020, les civils ont représenté 11 056 des morts et des blessés dus à des armes explosives, soit 59 % du total<sup>17</sup>.

### **Conséquences néfastes des mesures antiterroristes**

64. Les mesures antiterroristes ont parfois limité la capacité des organisations humanitaires de venir en aide aux personnes dans le besoin. Des humanitaires ont été arrêtés, détenus et menacés après avoir été accusés de soutenir des individus ou des groupes qui pouvaient être étiquetés ou considérés comme terroristes par un État Membre, sur la seule base de leur participation à des activités humanitaires. Dans certaines situations, les ONG ont dû suspendre leurs activités pour des raisons de ce type ; les donateurs ont découragé tout effort mené auprès de certains groupes ou suspendu des programmes en raison d'incertitudes juridiques et certains programmes ont été interrompus en raison de la déréglementation bancaire. On peut craindre des effets néfastes si les mesures législatives ou administratives en rapport à la lutte contre le financement du terrorisme sont mal définies ou trop vastes et les orientations formulées l'intention des acteurs opérationnels humanitaires, en particulier les ONG nationales et locales, risquent d'avoir des effets dissuasifs, car ce sont l'incertitude ou la crainte de voir sa responsabilité juridique engagée qui influencent alors la prise de décision, plutôt que les besoins humanitaires. En conséquence, l'accès humanitaire et l'efficacité de l'action humanitaire ont, dans certains cas, été compromis, et des personnes qui auraient dû recevoir une assistance n'en ont pas bénéficié.

65. Il existe de bonnes pratiques pour veiller à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme et les sanctions comportent des garanties pour les activités humanitaires. Dans sa résolution 2462 (2019), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États Membres d'ériger en infraction la fourniture ou la collecte délibérée de fonds ou d'une aide matérielle pour le compte d'organisations et d'individus terroristes, et prié instamment les États, lorsqu'ils élaborent et appliquent des mesures visant à lutter contre le financement du terrorisme, de tenir compte des effets qu'elles pourraient avoir sur les activités exclusivement humanitaires, y compris médicales, menées par des acteurs humanitaires impartiaux, de manière conforme au droit international humanitaire. En 2021, le Forum mondial contre le terrorisme a publié un recueil de bonnes pratiques pour pouvoir appliquer les mesures de lutte contre le financement du terrorisme tout en préservant l'espace civique (« Good practices memorandum for the implementation of countering the financing of terrorism measures while safeguarding civic space »). Dans la résolution 2615 (2021), le Conseil de sécurité a décidé que l'aide humanitaire et les autres activités qui visaient à répondre aux besoins essentiels des personnes en Afghanistan ne constituaient pas une violation de de l'interdiction concernant la mise à disposition de ressources à des personnes et des entités énumérées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la

---

<sup>17</sup> Action on Armed Violence, « Explosive violence monitor 2020 ». Consultable à l'adresse <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Explosive-Violence-Monitor-2020-V3-single-pages.pdf>.

résolution 1988 (2011). Cette exemption humanitaire explicite a été essentielle pour permettre la conduite d'activités humanitaires en Afghanistan depuis la prise du pouvoir par les Talibans.

### **Aggravation de l'insécurité alimentaire et famine**

66. L'année 2021 a vu une nouvelle détérioration spectaculaire de la sécurité alimentaire, sur fond de risque de famine. L'augmentation du coût des denrées alimentaires n'a fait qu'empirer la menace pesant sur les ménages. Les changements climatiques ont encore aggravé l'insécurité alimentaire et touché toutes les régions du monde. Par exemple, la Corne de l'Afrique s'est retrouvée en 2022 au bord du précipice, après trois saisons des pluies ratées dans les zones de faible altitude.

67. Les conflits sont restés le principal moteur de l'insécurité alimentaire aiguë, forçant les gens à abandonner leurs maisons et leurs terres, endommageant les infrastructures essentielles et limitant l'accès à des services de base tels que les soins de santé, l'éducation et les marchés. Près de 70 % des personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë vivaient dans des zones touchées par un conflit et par l'insécurité. L'accès humanitaire est resté l'une des questions les plus critiques, comme en témoigne la résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil appelle au respect du droit international humanitaire et condamne fermement les tentatives d'affamer les civils comme méthode de guerre et le refus illicite d'accorder un accès humanitaire aux populations civiles dans le besoin.

68. Les efforts humanitaires pour faire face à la menace de famine et d'insécurité alimentaire aiguë se sont intensifiés dans plusieurs régions. L'Équipe spéciale de haut niveau sur la prévention de la famine a été créée par le Secrétaire général en mars 2021 pour favoriser l'adoption d'une approche à l'échelle du système dans son ensemble et plaider pour que soient débloquées des ressources afin de prévenir la famine et d'assurer un meilleur accès. Plus de 500 000 personnes confrontées à des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire aiguë (phase 5 de la classification intégrée de la sécurité alimentaire) dans le nord-est du Nigeria, au Soudan du Sud et au Yémen ont reçu une aide humanitaire, et 100 000 familles ont bénéficié d'une aide à la subsistance. Au Soudan du Sud, l'action humanitaire a permis d'améliorer la situation dans six comtés qui étaient au bord de la famine grâce à une intensification ciblée et multisectorielle des efforts déployés dans les zones les plus exposées à l'insécurité alimentaire. Malgré la mobilisation collective, la situation a continué à se détériorer en raison principalement des problèmes d'accès dus aux parties au conflit et des niveaux de financement inadéquats.

## **E. Rôle central de la protection**

### **Protection dans la réponse humanitaire**

69. Les organisations humanitaires ont adopté des approches innovantes, en tirant des leçons de la pandémie, qui a accru l'exposition des personnes aux violences, aux atteintes et à l'exploitation. Parmi ces leçons, citons l'exploitation des technologies numériques, les solutions de livraison et de suivi à distance, le renforcement ou la création de réseaux communautaires et la gestion des cas à distance avec des possibilités adaptables d'aiguillage vers les prestataires de soins et d'aide.

### **Protection de l'enfance**

70. Les conflits armés et les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes ont continué de toucher profondément les enfants, y compris ceux en situation de handicap, tandis que les retombées continues de la pandémie ont rendu les enfants

encore plus vulnérables des enfants. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ses partenaires ont enregistré plus de 170 000 enfants non accompagnés et séparés de leur famille pour pouvoir leur prodiguer un soutien en 2021. En outre, l'Organisation des Nations Unies a vérifié plus de 23 000 violations graves contre des enfants dans des situations de conflit armé<sup>18</sup> : recrutement et utilisation, meurtres et mutilations, viols et autres formes de violence sexuelle, enlèvements, attaques contre les écoles et les hôpitaux, et refus d'accès humanitaire. Des milliers d'enfants continuent d'être privés de liberté dans des centres et des camps de détention pendant de longues périodes sans être inculpés, souvent en raison des actes, des croyances ou des affiliations de membres de leur famille.

71. La coordination a continué de jouer un rôle essentiel pour apporter une protection de l'enfance à ceux qui en ont le plus besoin, tout en atténuant les risques. L'opérationnalisation des normes, le renforcement des normes mondiales de protection de l'enfance et la promotion des innovations qui placent les droits de l'enfant au centre de l'action humanitaire restent essentiels.

## **F. Égalité des genres et droits des femmes et des filles**

72. Les crises humanitaires ont affecté les femmes et les filles de manière disproportionnée et ont exacerbé les inégalités de genre existantes. L'insécurité alimentaire croissante a eu un impact négatif sur l'accès des filles à l'éducation et les a exposées davantage à la violence de genre, à des stratégies d'adaptation négatives et aux mariages précoces. Les femmes et les filles déplacées ont été exposées à un risque accru de violence de genre et ont souvent été exclues des processus d'élaboration des politiques destinées à les protéger. Pendant la pandémie, les femmes ont été, dans leur grande majorité, les premières à réagir et ont joué un rôle central dans la résilience des familles et des communautés, mais elles n'étaient pas suffisamment représentées aux postes de direction et de décision. Comme toujours, le rôle et la contribution des femmes dans l'ensemble des interventions et des contextes humanitaires sont essentiels pour répondre aux besoins des communautés touchées.

73. En 2021, en réponse à une évaluation humanitaire interinstitutions sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles, un plan a été élaboré pour suivre les progrès accomplis dans l'application des recommandations de l'équipe d'évaluation et définir les responsabilités des différentes parties. L'équipe de pays pour l'action humanitaire en Afghanistan a mis en place un groupe consultatif d'Afghanes chargé de lui donner des orientations et des conseils sur les moyens de faciliter une action auprès des Taliban qui soit plus adaptée au contexte et ancrée localement pour garantir que les droits des femmes et des filles restent pleinement intégrés dans l'aide humanitaire. Le projet d'équipe volante de spécialistes de l'égalité des genres du Comité permanent interorganisations a offert une expertise de haut niveau sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire en appui aux équipes humanitaires nationales dans 20 contextes différents. Les groupes de travail sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire ont également contribué au travail de 13 équipes nationales humanitaires.

74. Le manque de ressources pour les programmes relatifs à l'égalité des genres et aux violences de genre demeure un problème grave. Pour y remédier, le Fonds central pour les interventions d'urgence a approuvé 373,5 millions de dollars pour des projets

---

<sup>18</sup> Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire Général pour la question des enfants et des conflits armés, « Progress and challenges for children since the 1996 publication of Graça Machel's report on the impact of armed conflict on children », fiche d'information, août 2021. Consultable à l'adresse [https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2021/08/Graça-Machel-at-25\\_FactSheet\\_August-2021.pdf](https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2021/08/Graça-Machel-at-25_FactSheet_August-2021.pdf).

ayant le marqueur genre et âge du Comité permanent interorganisations, preuve que le genre était pris en compte dans la conception de la programmation humanitaire. Dans le cadre de 20 opérations nationales, les fonds de financement commun ont permis l'affectation de 830 millions de dollars à des projets insistant sur la prise en compte des questions de genre, comme indiqué par le marqueur genre et âge.

### **Violences fondées sur le genre**

75. Les violences de genre ont augmenté pendant la pandémie et il est urgent de s'attaquer à la violence à l'égard des femmes et des filles dans le cadre de la riposte à la COVID-19 et des efforts de relèvement. Les femmes et les filles en situation de handicap sont particulièrement vulnérables face aux violences de genre.

76. Dans l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, il est souligné qu'il faut financer intégralement les activités menées pour prévenir et combattre les violences de genre dans les situations d'urgence. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a créé un groupe de contact d'expertes et d'experts en questions de genre pour aiguiller les financements humanitaires communs afin de renforcer le soutien apporté aux femmes et aux filles et de lutter contre les violences de genre. En 2021, le Coordonnateur des secours d'urgence a convoqué une table ronde de haut niveau afin de remédier aux problèmes de financement de la lutte contre les violences de genre, et il a renforcé certains aspects du Service de surveillance financière afin de suivre ces financements et d'amener chacun à faire face à ces responsabilités en ce qui concerne ces problèmes de financement. Selon le Service de surveillance financière, bien que 207 millions de dollars de financement pour la lutte contre les violences de genre aient été reçus en 2021, il restait un déficit de 72 %.

## **G. Gestion du problème des déplacements et limitation de leur ampleur**

77. À la mi-2021, près de 83 millions de personnes dans le monde avaient été déplacées de force sous les persécutions, les conflits, les violences, les violations et atteintes aux droits humains, ou à la suite d'événements troublant gravement l'ordre public. Des millions de personnes restaient piégées dans des situations de déplacement prolongé, sans solution durable. Les conflits prolongés et l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des catastrophes à déclenchement soudain ou lent dues aux changements climatiques sont de plus en plus souvent à l'origine des déplacements. Les conflits et les risques naturels se recoupent souvent. Au total, 95 % des nouveaux déplacements liés aux conflits enregistrés de par le monde se sont produits dans des pays qui sont vulnérables ou très vulnérables aux effets des changements climatiques<sup>19</sup>. Quelque 80 % des personnes déplacées vivaient dans des pays touchés par la faim et la malnutrition aiguës. L'impact de la pandémie a continué d'être plus grave pour les populations déplacées. Au total, 160 pays incluent les personnes déplacées dans leurs plans nationaux de vaccination contre la COVID-19<sup>20</sup>.

78. Dans le cadre de la suite donnée au rapport du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes publié en septembre 2021, le Secrétaire général a élaboré un projet de programme d'action concernant les déplacements internes, dans lequel il expose sa vision d'une action renforcée en réponse à ce défi. Le projet de

---

<sup>19</sup> Observatoire des situations de déplacement interne, *Rapport mondial sur le déplacement interne 2021*.

<sup>20</sup> HCR, *2021 midyear results: COVID-19 multisectoral monitoring*. Consultable à l'adresse <https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/COVID-19%20Multisectoral%20Monitoring%20midyear%20results%202021.pdf>.

programme d'action reflète les engagements concrets du système des Nations Unies et appelle d'autres parties prenantes clés à renforcer leurs efforts pour trouver des solutions au déplacement interne, empêcher le surgissement de nouvelles crises de déplacement et s'assurer que les personnes qui risquent d'être déplacées reçoivent une protection et une assistance efficaces. Il s'agit notamment de veiller au respect des cadres juridiques internationaux pertinents, y compris le droit international humanitaire, le droit des droits humains et le droit des réfugiés, et à leur application à l'échelle nationale.

### **Réfugiés**

79. Le nombre de réfugiés a atteint les 26,6 millions de personnes à la mi-2021. Environ 85 % d'entre elles ont été accueillies dans des pays à faible revenu. La vie de ces personnes déplacées de force est devenue plus précaire, soumettant les personnes et les communautés vulnérables à une pression sans précédent. Comme souligné dans le pacte mondial sur les réfugiés, la protection, l'assistance et le respect des droits et de la dignité des réfugiés sont une entreprise collective et une responsabilité mutuelle.

### **Personnes migrantes dans des situations vulnérables**

80. Les impacts de la crise climatique, la dégradation de l'environnement, les retombées socioéconomiques de la pandémie, l'augmentation de l'insécurité alimentaire et les motifs de préoccupation de plus en plus nombreux en la matière se sont combinés pour accroître les pressions entraînant des déplacements massifs de personnes, qui sont souvent parmi les plus vulnérables au monde. L'aide humanitaire et la protection sont d'une importance essentielle pour les personnes migrantes qui empruntent des itinéraires périlleux, en mettant leur vie et leur sécurité en danger. Des mesures urgentes doivent être prises pour tenir compte des migrants dans le cadre de la riposte à la COVID-19 et pour leur fournir une assistance et une protection humanitaires.

## **H. Protection des données et cybersécurité**

81. La vulnérabilité des données détenues par les organisations humanitaires est un sujet de préoccupation croissante, compte tenu des risques pour la sécurité et la dignité des personnes. Les informations opérationnelles et les données collectées auprès des personnes touchées à des fins humanitaires ne doivent jamais être la cible d'une attaque. Pourtant en 2021, on a déploré des violations et des vols de ces données. Il faut mettre en place des mesures financières, juridiques et politiques, ainsi que de bonnes normes et règles pour combler le fossé entre la théorie et la pratique, en fonctionnant selon le principe de « ne pas nuire ». Alors que les organisations humanitaires s'efforcent de mieux protéger les données, les États devraient également prendre des mesures pour s'assurer que tout est fait pour empêcher les attaques contre les données humanitaires et que des mesures appropriées sont prises.

## **IV. Faits nouveaux survenus en 2021 en ce qui concerne la coordination et la riposte**

### **A. Amélioration de la préparation, de la coordination et de la riposte humanitaire**

82. En 2021, le Comité permanent interorganisations a poursuivi en tant que principale plateforme de coordination humanitaire mondiale, réunissant les

organisations opérationnelles fournissant une aide humanitaire (au sein du système des Nations Unies, de la famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des ONG), sous la présidence du Coordonnateur des secours d'urgence. Le Comité permanent interorganisations s'est concentré sur le renforcement de l'impact de la réponse humanitaire coordonnée et du soutien prêté aux opérations sur le terrain, notamment par le biais de procédures d'activation d'urgence à l'échelle du système (programmes d'intensification) en Éthiopie et en Afghanistan, d'une action opérationnelle et d'activités de plaidoyer autour de crises clés et de questions thématiques, et de l'offre d'un soutien à la faveur d'orientations et d'initiatives coordonnées, dont certaines sont mentionnées dans le présent rapport.

83. Depuis 2020, le Cadre d'analyse intersectorielle conjoint a été utilisé pour informer les aperçus des besoins humanitaires dans 26 pays. Cette méthodologie permet une analyse intersectorielle, rigoureuse, transparente et centrée sur les personnes des besoins humanitaires et de leur gravité. Elle contribue à améliorer la façon dont les acteurs humanitaires évaluent, analysent, planifient et répondent conjointement aux crises, et offre davantage d'éléments concrets pour appuyer la priorisation des ressources en faveur des populations et des localités qui en ont le plus besoin.

84. Les partenaires humanitaires mondiaux et régionaux ont continué à aider les pays et les organisations régionales en ce qui concerne la préparation et la riposte. Dans toutes les régions, ils ont soutenu les autorités locales et nationales, déployé du personnel pour fournir une expertise spécialisée à l'appui des communautés et des gouvernements touchés par les catastrophes et prépositionné des fournitures pour accroître la préparation en cas de catastrophe ou d'escalade de l'insécurité.

85. En 2021, l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a été déployée pour quatre missions, avec des partenaires opérationnels. Le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage a défini des objectifs stratégiques, qui visent à renforcer le soutien aux capacités locales et aux efforts déployés pour apporter des réponses de manière flexible.

## **B. Programmes d'aide à objectifs multiples en espèces**

86. Les transferts d'espèces à objectifs multiples couvrent les divers besoins fondamentaux des populations de manière souple et intersectorielle. Ces transferts peuvent être effectués en tandem ou en association avec d'autres services sociaux et services d'aide humanitaire complémentaires. Si la situation du marché le permet, les transferts d'espèces favorisent la dignité et la prise de décision des personnes touchées et peuvent également faciliter les réponses locales et renforcer les marchés et les prestataires de services locaux.

87. Comme indiqué par l'expansion des initiatives de protection sociale pendant la pandémie, certains pays ont orchestré leurs réponses d'urgence en s'appuyant sur les systèmes de protection sociale nationaux ou sur des approches mixtes, en faisant fond à la fois sur les systèmes nationaux et sur les transferts d'espèces à objectifs multiples. Néanmoins, il apparaît que les transferts d'espèces à objectifs multiples ne sont pas encore utilisés à leur plein potentiel. Pour en permettre une utilisation efficace et efficiente, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Comité permanent interorganisations sont convenus de travailler ensemble afin de permettre un recours accru à cette pratique et pour faire en sorte que la coordination des transferts prévisibles soient plus efficaces, notamment par le biais de groupes de travail sur les transferts d'espèces.

### **C. Collaboration dans les domaines de l'action humanitaire et du développement et liens avec la paix**

88. Les partenaires ont continué à appuyer la mise en œuvre d'une collaboration renforcée en matière d'aide humanitaire, de développement et de paix afin de réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité des populations au niveau national.

89. Un examen de 16 pays par le Comité permanent interorganisations a révélé l'existence d'une collaboration étroite entre les gouvernements, les entités des Nations Unies, les ONG internationales et locales, les donateurs et les institutions financières internationales, axée sur la réduction de l'insécurité alimentaire, la lutte contre les déplacements forcés et les violences de genre, et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Le Burkina Faso, le Cameroun, la République démocratique du Congo et la Somalie sont quelques-uns des pays où une meilleure collaboration dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix est mise en œuvre autour de résultats collectifs. Des progrès ont été réalisés dans le partage de l'analyse et dans la planification conjointe grâce à la complémentarité des plans de réponse humanitaire et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Dix pays ont élaboré des résultats collectifs ou sont en passe de le faire.

90. Le Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement s'est concentré sur le soutien à apporter au Niger, au Soudan et au Tchad en 2021. Au Soudan, par exemple, le Comité directeur mixte a cherché à rassembler les acteurs de l'humanitaire et du développement pour faciliter la transition de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Au Tchad, le Comité directeur mixte a travaillé avec la Coordinatrice résidente pour faciliter la finalisation du plan de développement national du Gouvernement, en vue de renforcer la cohérence des priorités humanitaires et des priorités de développement.

### **D. Action rapide et approches anticipatrices**

91. En 2021, la communauté humanitaire a élaboré et mis en œuvre des approches et des projets d'anticipation dans plus de 60 pays. En plus des projets pilotes déjà en place au Bangladesh, en Éthiopie et en Somalie, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les partenaires humanitaires ont collaboré pour faciliter la mise en place de cadres d'action anticipatrice au Malawi pour les sécheresses et les périodes sèches, au Népal pour les inondations et aux Philippines pour les tempêtes. Ensemble, ces projets pilotes devraient permettre à plus de quatre millions de personnes de bénéficier d'une aide humanitaire anticipée en cas de catastrophe grave imminente. Un financement souple, coordonné et prévisible est essentiel pour étendre une action anticipatrice collective. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a permis d'allouer quelque 60 millions de dollars à l'action anticipatrice collective depuis juillet 2020, notamment en faveur de la Somalie, face à la sécheresse et à l'insécurité alimentaire, du Bangladesh, en rapport aux inondations et de l'Éthiopie, en rapport à la sécheresse.

92. En Éthiopie, une approche anticipatrice a permis aux écoles de rester ouvertes, grâce à la fourniture d'espèces et de ressources en eau en temps voulu. Sans ce soutien, de nombreux ménages auraient dû migrer à cause de la sécheresse et les enfants n'auraient pas pu accéder à l'éducation. L'action anticipatrice qui a été menée a également permis de garantir la production de fourrage pour le bétail. En Somalie, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont fourni une aide en espèces et

distribué des kits de dignité et ils ont renforcé leurs efforts de prévention des violences de genre avant les premiers effets de la sécheresse. Grâce à une gestion anticipatrice du bétail en Somalie, environ 5,45 millions de litres de lait ont pu être obtenus, soit un verre par jour pour 200 000 enfants pendant six mois. La réhabilitation et l'amélioration des puits de forage ont permis d'améliorer les finances des ménages, de maintenir le bétail en meilleure santé, de réduire les conflits concernant les sources d'eau et d'atténuer les migrations dues à la sécheresse.

93. Plus de 80 organisations font partie de l'Anticipation Hub, une plateforme hébergée par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Croix-Rouge allemande pour faciliter l'échange de connaissances, l'apprentissage et l'orientation autour de l'action anticipatrice.

## **E. Financements humanitaires**

94. En 2021, les donateurs ont versé quelque 1,77 milliard de dollars aux fonds de financement commun gérés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ce qui représente un niveau record de recettes. Sur ce montant, le Fonds central pour les interventions d'urgence a reçu 638,5 millions de dollars, et les fonds de financement commun par pays 1,13 milliard de dollars, soit le niveau de contribution le plus élevé jamais enregistré pour ces derniers. Ensemble, les fonds de financement commun ont alloué 1,52 milliard de dollars aux partenaires humanitaires, 548 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence, et 970 millions de dollars provenant de 23 fonds de financement commun par pays et régions. Les fonds de financement commun ont permis de répondre à un large éventail de besoins humanitaires, notamment en s'attaquant à l'insécurité alimentaire, en réagissant aux épidémies, en prévenant et en répondant aux violences de genre et en s'attaquant aux conséquences des conflits violents et des déplacements. L'Afghanistan a été le principal bénéficiaire des ressources des fonds de financement commun en 2021, avec 245,3 millions de dollars.

## **F. Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel**

95. Face aux nouveaux signalements de fautes, le Comité permanent interorganisations a redoublé d'efforts en 2021 pour renforcer les capacités de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, garantir l'accès à des informations et à une assistance de qualité pour les victimes et les personnes rescapées, et renforcer la coordination et la cohérence. Sous la direction de la Championne de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel – la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population – le Comité permanent interorganisations a fourni une expertise plus prévisible aux opérations sur le terrain, avec une équipe de coordonnatrices et de coordonnateurs expérimentés et formés à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui seront déployés pour soutenir les coordonnatrices et les coordonnateurs humanitaires dans les contextes à haut risque. Des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer menées dans 35 pays ont porté sur les droits des victimes, les voies de signalement et l'assistance existante.

96. Une étude externe commandée par la Championne du Comité permanent interorganisations pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel a constaté que des améliorations avaient été apportées au cours des dix dernières années pour aider à préciser les responsabilités des équipes de direction et la coordination au niveau national. Cependant, l'examen a également

permis d'identifier la nécessité d'autres améliorations, telles que des ressources plus prévisibles pour les activités interorganisations visant à prévenir et enquêter sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel et à combattre ces phénomènes. Les auteurs de l'étude ont recommandé au Comité permanent interorganisations d'adopter une définition et une application communes de l'approche centrée sur la victime, d'investir de manière plus cohérente dans la mobilisation communautaire et de préciser les responsabilités en matière de harcèlement sexuel. Les auteurs ont conclu que le manque de capacités restait une contrainte majeure, que la capacité de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles devrait faire partie de la réponse humanitaire immédiate, des responsabilités et des activités intégrées dans le soutien opérationnel et que davantage de capacités d'enquête dans les contextes à haut risque devraient être disponibles<sup>21</sup>.

## **G. Principe de responsabilité et inclusion**

97. En 2021, le Groupe des orientations opérationnelles et de la mobilisation du Comité permanent interorganisations a élaboré une proposition visant à renforcer l'application du principe de responsabilité à l'échelle du système à l'égard des personnes touchées et a défini des domaines à prendre en considération pour faire progresser la responsabilité collective à l'égard des personnes touchées et renforcer la participation des populations touchées et des organisations qui les soutiennent dans les forums humanitaires grâce à un leadership responsable, un système et une architecture inclusifs, et un financement de qualité.

98. Les partenaires du Comité permanent interorganisations se concentrent sur le développement et le renforcement des mécanismes de participation des personnes touchées à la coordination humanitaire et sur la prise en compte de leurs priorités et de leurs points de vue dans la préparation et la réponse humanitaires. Il s'agit notamment de permettre aux personnes touchées de participer aux conseils consultatifs des mécanismes de financement tels que les fonds de financement commun humanitaires. Il s'agit de l'une des priorités du Coordonnateur des secours d'urgence et les coordonnatrices et coordonnateurs humanitaires sont donc encouragés à tracer la voie en ce qui concerne l'application systématique du principe de responsabilité envers les personnes touchées et à appuyer les équipes humanitaires de pays pour transformer les engagements pris à l'échelle mondiale en ce qui concerne le principe de responsabilité envers les personnes touchées en actions concrètes au niveau national.

## **H. Personnes en situation de handicap**

99. Le Groupe de référence sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'action humanitaire réunit l'Organisation des Nations Unies, les ONG et les organisations de personnes handicapées pour soutenir l'application des directives du Comité permanent interorganisations sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire. La COVID-19 a exacerbé les risques courus par les personnes handicapées.

100. En 2021, des séances d'orientation et de formation ont contribué à accroître l'inclusion du handicap dans le cycle des programmes humanitaires. Depuis le début de l'année 2021, un groupe de contact sur le handicap joue un rôle consultatif pour améliorer l'intégration du handicap dans les fonds de financement commun. Le Fonds

---

<sup>21</sup> Comité permanent interorganisations, « External review » (Genève, 2021). Consultable à l'adresse <https://psea.interagencystandingcommittee.org/resources/2021-iasc-external-review-pseash>.

central pour les interventions d'urgence a alloué 10 millions de dollars spécifiquement pour répondre aux besoins des personnes handicapées dans les crises humanitaires.

## **I. Santé mentale et soutien psychosocial**

101. Le Groupe de référence du Comité permanent interorganisations sur la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence – qui regroupe 60 organisations humanitaires – a élaboré un large éventail de ressources, disponibles dans plus de 100 langues et largement diffusées dans les situations d'urgence humanitaire, afin d'intensifier les activités de santé mentale et de soutien psychosocial. Le nombre de groupes nationaux de coordination de la santé mentale et du soutien psychosocial a augmenté à l'échelle mondiale. Ainsi, on comptait des groupes de ce type dans 44 pays en décembre 2021, contre 23 pays en mars 2020. L'élaboration conjointe et la mise à l'essai sur le terrain de l'ensemble de services minimums pour la santé mentale et le soutien psychosocial dans les contextes humanitaires se sont poursuivis en 2021 dans cinq situations d'urgences humanitaires.

## **J. Localisation**

102. En 2021, les acteurs locaux étaient au premier plan de la riposte à la COVID-19, en particulier pour appuyer les opérations humanitaires et l'acheminement de l'aide jusqu'au « dernier kilomètre ». En juillet 2021, le Comité permanent interorganisations a publié des orientations sur le renforcement de la participation, de la représentation et du leadership des acteurs locaux et nationaux dans ses mécanismes de coordination humanitaire et il a décidé de commencer à mesurer les progrès réalisés à l'échelle mondiale au regard des indicateurs définis dans ces orientations. Le Comité a également poursuivi son travail sur la localisation avec les équipes de pays et les groupes thématiques humanitaires. Les organisations ont travaillé sur l'autonomisation des organisations locales et des collectifs de femmes, y compris les organisations dirigées par des femmes réfugiées.

103. En 2021, les fonds de financement commun par pays gérés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont alloué 315 millions de dollars aux organisations partenaires nationales et locales, ce qui correspond à 39 % du total des allocations, dépassant l'objectif de 25 %. Les entités des Nations Unies financées par le Fonds central pour les interventions d'urgence ont octroyé quelque 73 millions de dollars, soit 14 % du financement annuel du Fonds, à des partenaires nationaux et locaux. Presque tous les fonds de financement commun par pays comptaient au moins une ONG locale ou nationale dans leur conseil consultatif. Malgré ces efforts, il importe d'offrir aux acteurs humanitaires locaux et nationaux un accès plus large aux financements.

## **K. Renforcement des capacités en ce qui concerne les ressources humaines**

104. Conformément à la stratégie du Secrétaire général en matière de ressources humaines, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué de progresser en ce qui concerne la parité des genres et d'améliorer la représentation géographique grâce à sa stratégie quadriennale de gestion des personnes 2018-2021, complétée par un plan d'action pour la parité des genres. Les statistiques sur la parité et la diversité font l'objet d'un suivi régulier afin de faciliter l'évaluation des progrès et d'identifier les points à améliorer. Le Bureau est parvenu la quasi-parité entre les genres à tous les niveaux professionnels.

105. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé des webinaires de sensibilisation au racisme et créé un réseau de personnes référentes pour la diversité et l'inclusion afin d'appuyer la mobilisation du personnel et d'encourager le dialogue sur l'antiracisme, la diversité, l'équité et l'inclusion. Il a également créé une page Web intitulée « United Against Racism », accessible à l'ensemble du personnel du Bureau, avec des informations et des documents sur la lutte contre le racisme. Des ressources dédiées ont été allouées à ces efforts, comme le montre notamment la création d'un poste de spécialiste de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

106. Les entités des Nations Unies prennent également des mesures pour améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes et la diversité géographique. À l'UNICEF, la proportion de femmes participant à la plateforme de réserve pour les déploiements humanitaires en première ligne est en augmentation et s'établit à 47 %. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a atteint la parité femmes-hommes aux classes P-1 à P-4 et au rang de Sous-Secrétaire général(e) et la quasi-parité de P-5 à D-2, et il a mis au point un programme de développement du leadership ciblé pour les femmes occupant des postes de P-5 ou D-1. Des ressources spécifiques ont été allouées pour soutenir les efforts de l'UNICEF en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, avec la création d'une équipe chargée de la culture et de la diversité au sein du Bureau de la Directrice générale et le financement de quatre postes liés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion pour les quatre prochaines années. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a adopté une stratégie pluriannuelle à la suite d'un examen de l'égalité et de l'équité raciales sur le lieu de travail, en partenariat avec la McKinsey Black Leadership Academy, en proposant une formation au leadership inclusif et en lançant un mouvement d'allié(e)s.

## V. Recommandations

107. **Sur la base de ce qui précède, le Secrétaire général fait les recommandations suivantes :**

**a) Les États Membres, les parties au conflit et les organisations humanitaires devraient promouvoir et assurer l'adhésion aux principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance et leur plein respect ;**

**b) Les États Membres et les parties au conflit devraient permettre et faciliter l'accès rapide, sans entrave et durable de secours humanitaires impartiaux, simplifier et accélérer les procédures d'entrée et de déploiement du personnel, des biens et des services médicaux et humanitaires, et supprimer les barrières, les contraintes ou les obstacles entravant cet accès ;**

**c) Les parties au conflit doivent prendre d'urgence toutes les mesures voulues pour respecter et faire respecter le droit international humanitaire, le droit international des droits humains et le droit international des réfugiés, en particulier en assurant le respect et la protection de la population civile et des biens civils ; elles doivent faire cesser les violations graves des droits des enfants. Elles doivent s'abstenir d'attaquer, de détruire, de retirer ou de rendre inutilisables les biens indispensables à la survie de la population civile et doivent protéger et chercher constamment à épargner les infrastructures civiles indispensables à la fourniture de services essentiels à la population civile, et elles doivent souligner la nécessité de lutter contre l'impunité et de faire en sorte que les auteurs de violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits humains répondent de leurs actes ;**

d) Les parties au conflit devraient respecter et protéger tout le personnel médical et humanitaire se consacrant exclusivement à des tâches médicales, ainsi que leurs moyens de transport et leurs équipements, de même que les hôpitaux et autres installations médicales. Elles devraient prendre toutes les mesures pratiques nécessaires à cette fin, y compris celles définies dans les recommandations formulées en application de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité, et devraient interdire la criminalisation des soins médicaux et renforcer l'application du principe de responsabilité en cas de violations graves ;

e) Les États Membres, l'ONU et les organisations humanitaires devraient mobiliser davantage de ressources et développer les programmes afin de réduire au minimum les risques de protection auxquels sont confrontées les populations touchées, renforcer l'environnement protecteur, promouvoir la sécurité et la dignité des personnes touchées et intensifier systématiquement les approches et les mesures axées sur les victimes pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et combattre ces phénomènes ;

f) Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient intensifier leurs efforts et leur financement pour répondre à la violence de genre, en veillant à ce que les personnes rescapées aient accès aux services essentiels dès le début d'une situation d'urgence ;

g) Les parties au conflit devraient éviter d'utiliser des armes explosives ayant des effets à grande échelle dans les zones peuplées. Les États Membres sont encouragés à travailler à une déclaration politique sur les répercussions humanitaires de l'utilisation de ce type d'armes, assorties d'engagements interdisant une telle utilisation ;

h) Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires et de développement devraient redoubler d'efforts pour aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à trouver des solutions durables, empêcher de nouveaux déplacements et veiller à ce que les personnes confrontées au déplacement reçoivent une protection et une assistance efficaces, conformément aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et aux autres obligations et normes internationales ;

i) Les États Membres devraient veiller à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme qu'elles ont adoptées soient conformes aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, du droit international des droits humains et du droit international des réfugiés et n'entravent pas les activités humanitaires fondées sur des principes, y compris les activités médicales. Les États Membres et les organisations régionales devraient prévoir des exemptions spécifiques pour les activités exclusivement humanitaires, y compris les activités médicales, qui sont menées par des acteurs humanitaires impartiaux d'une manière conforme au droit humanitaire international, et devraient faire connaître ces exemptions et en assurer l'efficacité, notamment par un engagement régulier avec les organisations humanitaires et le secteur privé, y compris le secteur bancaire ;

j) Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient redoubler d'efforts pour fournir et financer des services intersectoriels de santé mentale et de soutien psychosocial intégrés aux programmes humanitaires, y compris pour les enfants, dans toutes les situations d'urgence ;

k) Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient faire progresser l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles, et veiller à ce qu'elles participent réellement à la prise de décisions, en s'appuyant sur une analyse solide des questions de genre ;

l) L'ONU et les organisations humanitaires devraient renforcer leurs capacités à protéger les données des personnes touchées et des organisations humanitaires, tandis que les États Membres devraient prendre des mesures pour empêcher les cyberattaques sur les données humanitaires et demander des comptes à ceux qui les commettent ;

m) Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient intégrer la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les programmes, les politiques et les stratégies, améliorer la collecte et l'utilisation de données ventilées par handicap et assurer la participation des personnes en situation de handicap tout au long du cycle du programme humanitaire ;

n) Les États Membres sont invités à financer intégralement les plans d'intervention humanitaire et encouragés à continuer d'appuyer fermement les fonds de financement commun nationaux et à financer le Fonds central pour les interventions d'urgence du Secrétaire général à hauteur d'un milliard de dollars ;

o) Les États Membres, l'ONU et les organisations humanitaires devraient continuer à promouvoir les partenariats entre les acteurs et organisations internationaux, régionaux, nationaux et locaux afin de renforcer les capacités et de promouvoir la mobilisation communautaire ;

p) Les États Membres, les parties aux conflits, l'Organisation des Nations Unies, les organisations humanitaires, les organisations de développement et de paix et les autres acteurs concernés devraient intensifier leurs actions et leur offre de financements flexibles pour répondre aux besoins immédiats tout en s'attaquant aux causes profondes des crises alimentaires et en empêchant qu'elles ne deviennent des famines. Cela doit passer par l'engagement de mettre fin aux conflits et de garantir le respect du droit international humanitaire, notamment l'interdiction d'utiliser la famine des civils comme méthode de guerre, et cela suppose de permettre et de faciliter l'accès humanitaire conformément à la résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité. Cela exige également la transformation des systèmes agroalimentaires pour qu'ils soient plus inclusifs, résilients et durables, notamment par une action précoce, la prévention et la mise en place de systèmes de protection sociale adaptés aux chocs, en particulier dans les contextes de fragilité, et pour alléger le fardeau que font peser les changements climatiques sur les plus vulnérables ;

q) Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient accélérer les efforts visant à comprendre et à gérer les effets des changements climatiques sur le plan humanitaire et en ce qui concerne les droits humains, notamment en améliorant la capacité de comprendre les risques climatiques et environnementaux, en utilisant l'analyse des risques climatiques dans la planification et la programmation, en renforçant les systèmes d'alerte précoce, la préparation et la réduction des risques de catastrophe, en élargissant un financement souple, coordonné et prévisible de l'action précoce et des approches anticipatives et en augmentant le financement des efforts d'adaptation et de résilience. Les États Membres devraient également accélérer les actions visant à réduire les émissions conformément à l'objectif

consistant à limiter le réchauffement à 1,5 degré et renforcer les mesures d'adaptation et augmenter les financements à cette fin ;

r) Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations humanitaires devraient continuer à tirer des leçons de la pandémie de COVID-19 et intensifier les efforts de prévention, de préparation, d'alerte précoce et d'action rapide avant l'apparition de maladies et d'épidémies.

---